

CHEZ PUBLICIS WAM, ÇA BOUGE !

# Pourquoi pas nous ?

## COMMUNIQUÉ DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DE WAM-PRODIGIOUS ADRESSÉ AU GROUPE PUBLICIS

Madame, Monsieur,

Depuis des mois, nous faisons remonter à notre Direction les dysfonctionnements qui rendent notre quotidien professionnel de plus en plus difficile. La politique de gel des investissements, des embauches et des salaires sans cesse reconduite est un frein à la bonne marche de notre entreprise. Cette politique, mise en perspective avec le 1,8 million d'euros de dividendes reversé à Publicis en 2015, le 1,4 million d'euros d'obscurs Management Fees reversé également à Publicis et le million d'euros perdu à cause de la mise en place totalement aléatoire d'Altaïr, nous semble profondément injuste.

La Direction se déclare dans l'impossibilité de nous apporter des solutions, arguant que les décisions sont prises au niveau du Groupe. En conséquence, nous avons **organisé une assemblée générale le mercredi 23 novembre au cours de laquelle la grève a été votée à l'unanimité des présents**. Ainsi, conformément aux articles L. 2511-1 et suivants du Code du travail, nous vous informons que nous lançons un appel à la grève des salariés de WAM le 1<sup>er</sup> décembre 2016. Ce mouvement à l'initiative du syndicat, des représentants du personnel et des salariés prendra la forme d'un arrêt de travail concerté. Nous vous informons que cet appel concerne l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Voici nos revendications :

- **Les moyens humains et techniques de faire notre travail, et de le faire correctement :**
  - remplacement des salariés absents, soit momentanément (congs, maladie, etc.) soit définitivement ;
  - remplacement des outils de travail en panne ou obsolètes ;
  - investissement à la hauteur de nos besoins, avec une vision à long terme ;
  - remplacement du mobilier vétuste et rénovation des locaux défraîchis, pour le confort des clients et la bonne image de notre société ;

– la fin des emplois déguisés – permittents, auto-entrepreneurs – et leur régularisation à un tarif raisonnable ;

- **Une politique salariale digne de ce nom :**

- revalorisation de tous les salaires en accord avec des critères objectifs intrinsèques à chaque poste (responsabilité, compétence, ancienneté, etc.) avec une urgence particulière pour les salaires les plus bas ainsi que pour ceux qui n'ont pas évolué depuis plus de 3 ans ;
- mise en conformité et officialisation de toutes les évolutions de postes avec réajustement de salaire, avenant et mise en conformité de la fiche de paie ;
- entrevue individuelle avec le N+1 et la RH pour tous les salariés afin de faire le point sur leur rémunération ;
- le paiement des samedis et dimanches travaillés pour tous les salariés ;

- **L'officialisation et la régularisation du télétravail.**

Nous vous rappelons que, selon l'article L. 1251-10 du Code du travail, le remplacement des salariés grévistes par des travailleurs temporaires, même déjà présents dans l'entreprise est interdit.

Soyez assurés que nous veillerons particulièrement à ce qu'aucune pression ne soit exercée tant sur les salariés que sur les intermittents.

Cordialement,

Les représentants du personnel du WAM

Les revendications que portent par les salariés de Publicis WAM recourent celles que nous pouvons avoir dans notre entreprise.

**INFO'COM-CGT VOUS INVITE DONC À EN DISCUTER  
ET À DÉFINIR ENSEMBLE LES MOYENS D'ACTION  
POUR OBTENIR SATISFACTION.**

**SALARIÉS DE SCAP ET DE WAM, TOUS ENSEMBLE  
POUR AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL  
ET DE VIE !**

**info'com-cgt**  
TOUS UNIS DANS UN MÊME SYNDICAT

Déléguée syndicale : **Cécile Gréa**

☎ 01 43 31 80 49

🌐 [infocomcgt.fr](http://infocomcgt.fr)

✉ [news@infocomcgt.fr](mailto:news@infocomcgt.fr)

📱 [infocomcgt](#)